

TYPE DE TRAVAUX : stationnement d'1 petit camion de location pour un déménagement / opération réalisée par le C.C.A.S. de Pertuis pour Mme PENA (84120 PERTUIS).

N° ARRÊTÉ : 26.DST.383

EN DATE DU : 14 avril 2026

STATIONNEMENT INTERDIT

rue Voltaire

Le 16/04/2026 de 09h00 à 14h00



AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26.DST.383

OBJET : réglementation temporaire du stationnement – rue Voltaire – C.C.A.S. pour le compte de Mme PENA – 16/04/2026 de 09h à 14h.

Le Maire de la commune de PERTUIS,

VU la requête reçue en urgence le 14 avril 2026 par laquelle le C.C.A.S de Pertuis pour le compte de Mme PENA – immeuble Le Voltaire – rue Voltaire – 84120 PERTUIS, sollicite l'autorisation de stationner rue Voltaire 1 petit camion de location pour un déménagement conformément au plan ci-joint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la délibération modificative n°22.DST.216 du 29 juin 2022 de la délibération n°19.DST.147 du 04/06/2019 approuvant le règlement général de voirie sur le territoire communal et réglementant l'occupation du domaine public, consultable sur le site internet de la Ville,

VU la délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération 26.DGS.099 du 28 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,

VU l'arrêté n°26.DGS.359 du 1^{er} avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrice CHASSAGNE en matière de travaux, cadre de vie, domaine public, bâtiments municipaux, énergie, parc automobile et Établissements Recevant du Public,

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S de Pertuis pour le compte de Mme PENA a sollicité le stationnement d'un petit camion de déménagement sur Voltaire. Il convient de donner suite à sa demande en veillant au respect de la sécurité, à la tranquillité publique et la fluidité de la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le C.C.A.S de Pertuis pour le compte de Mme PENA est autorisé à stationner 1 petit camion de déménagement sur la voie suivante :

■ **rue Voltaire**

- la circulation des véhicules ne sera jamais interdite

- la libre circulation des piétons devra être assurée pendant toute la durée du stationnement

À charge pour le permissionnaire de se conformer (s'il y a lieu) aux dispositions de l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie dont l'extrait est ci-après transcrit aux conditions spéciales suivantes.

ARTICLE 2 : L'occupation sera entreprise que **sur une demi-journée le JEUDI 16 AVRIL 2026 de 09h00 à 14h00**. Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée caduque.

ARTICLE 3 : **Le présent arrêté sera affiché sur le véhicule par les soins du permissionnaire et devra être présenté à toute réquisition des services de police ou de gendarmerie**

ARTICLE 4 : La libre circulation des piétons sera assurée pendant toute la durée du stationnement.

ARTICLE 5 : Sans préjudice du retrait de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie en cas de non-respect des prescriptions imposées.

ARTICLE 6 : En cas de nécessité, la Commune se réserve le droit d'interrompre cette opération à tout moment, sans préavis.

ARTICLE 7 : Pendant toute la durée des stationnements, le permissionnaire veillera à sécuriser les lieux. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire est responsable de tout incident survenu. A la fin des stationnements, le permissionnaire veillera à remettre les lieux en l'état initial.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Communauté de Brigade Territoriale de Pertuis et l'agent comptable de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERTUIS, le 14 avril 2026

Pour le Maire et par délégation,

Patrice CHASSAGNE

Adjoint au Maire



Affiché le : **15 AVR. 2026**